



## Sommaire

- *Le Mot du Maire*
- *Finances*
- *Projets*
- *Économie*
- *Sécurité et sécurisation*
- *Urbanisme*
- *Travaux*
- *École et jeunesse*
- *Environnement*
- *Tourisme et attractivité*
- *Infos CCPEVA*
- *Évènement et Agenda*
- *État Civil*
- *Divers*
- *Un peu d'histoire*

2021 : cette année si particulière nous rappelle combien il est important de veiller les uns sur les autres.

## Le Mot du Maire

**Chers Vinzolois,**

Comme au plus fort de la pandémie de covid\_19 au printemps dernier, notre territoire est très affecté et notre quotidien toujours impacté.

La majorité d'entre nous connaît pour seuls inconvénients, le port du masque, le respect des règles sanitaires et des gestes barrière et l'annulation d'événements festifs ou familiaux permettant le tissage des liens sociaux et amicaux.

Mais pour une grande partie d'entre nous, la situation est nettement plus compliquée : c'est le cas des soignants et autres personnes indispensables au bon fonctionnement de notre société et à la sécurité de chacun d'entre nous.

Mais je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue pour leur emploi ou leur salaire.

Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles en faisant confiance, en continuant à fréquenter les commerces, à encourager le tourisme et à travailler avec toutes les entreprises.

La commune, comme les collectivités locales, a un rôle essentiel et doit maintenir ses investissements et poursuivre ses projets, petits et grands.

Les événements des associations ainsi que des activités scolaires ont été reportés ou annulés, des événements commémoratifs ont eu lieu en petit comité, le traditionnel repas des aînés et la promenade de la fête des mères n'ont pas eu lieu en 2020.

Il est difficile à ce jour de se projeter plus loin, mais nous espérons nous retrouver et vous retrouver au cours de ces rassemblements chaleureux.



L'espoir d'un retour à la normale passera aussi par la vaccination.

Sachez que les élus et les services municipaux restent mobilisés à vos côtés pour lutter contre cette pandémie.

N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin (transport vers les lieux de vaccination par exemple, aide aux courses ou aux démarches diverses et administratives...)

Je rappelle également que la commune a mis à disposition 2 locaux pour les ouvriers, afin de se restaurer et faire une pause déjeuner ou café pendant la journée de travail, en attendant une réouverture des restaurants et cafés (voir modalités auprès du secrétariat)

Continuez d'être prudents, en respectant les règles sanitaires, protégez-vous et protégez les personnes vulnérables (enfants, personnes âgées ou malades).

**Bonne lecture,  
Marie-Pierre GIRARD.**

# Finances (Bastien Flacon)

## Acquisition de matériel :

- Services Techniques : Matériel Portatif (meuleuse, visseuse...) pour un montant de 1 700 euros
- Bancs publics en cours de livraison et acquisition de tables de jardin pour les 6 gîtes.



## Résultats de l'année 2020 :

- Les comptes de Gestion et Administratifs 2020 ont été votés lors de la séance du Conseil Municipal du 30/03/2021.

### TABLEAU résultats 2020 Budget PRINCIPAL

	Résultat 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôturé 2020
<b>Fonctionnement</b>	418 034,95€	99 518,25€	305 631,89€	624 148,59€
<b>Investissement</b>	198 807,25€		-134 634,46€	64 172,79€
<b>Total</b>	616 842,20€		479 379,29€	688 321,38€

Le résultat de l'année 2020 est en excédent de 624 148,59€, en nette progression par rapport à l'an passé (excédent 2019 de 418 034,95€).

La crise sanitaire a entraîné pour la Commune une baisse significative des charges variables (fermeture de l'école, de la cantine et du centre aéré, moins de déplacements, baisse des consommations d'énergies (électricité et gaz) limitation des fêtes et cérémonies, etc...).

En parallèle, la poursuite d'une gestion rigoureuse des budgets et la maîtrise de la masse salariale ont contribué à ce résultat de fonctionnement exceptionnel. De bonne augure pour les futurs investissements de la Commune.

L'excédent de fonctionnement dégagé chaque année permet d'autofinancer des projets en investissement sur l'exercice suivant sans recours à l'emprunt.

### TABLEAU résultats 2020 Budget EAU ASSAINISSEMENT

	Résultat 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat clôturé 2020
<b>Fonctionnement</b>	-17 943,39€	/	38 575,04€	20 631,65€
<b>Investissement</b>	18 251,72€		-7 174,82€	11 076,90€
<b>Total</b>	308,33€		31 400,22€	31 708,55€

Pour rappel la Communauté de Communes CCPEVA a repris la compétence EAU POTABLE au 01/01/2021. Il s'agissait donc du dernier vote de résultats pour VINZIER concernant le budget EAU ASSAINISSEMENT.

L'intégralité du budget sera à présent gérée par la CCPEVA qui reprend également l'intégralité des emprunts d'investissement associés.

Enfin bonne nouvelle pour VINZIER, le solde positif de 31 708,55 € sur la dernière année ne sera pas transféré à la CCPEVA mais intégré au budget Principal de la Commune.

VINZIER conservera donc le fruit de sa bonne gestion budgétaire.

## TABLEAU résultats 2020 Budget POMPES FUNEBRES

	Résultat 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat clôturé 2020
<b>Fonctionnement</b>	1 528,32€		2 380,00€	3 908,222€
<b>Investissement</b>	/		/	/
<b>Total</b>	1 528,32€		2 380,00€	3 908,22€

### Budget 2021 :

- Le budget prévisionnel 2021 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 30/03/2021

- Budget Principal :**

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

**Fonctionnement :** 1 766 084,24€

**Investissement :** 1 180 196,93€



- Budget Eau Assainissement :**

Compétence eau transférée à la CCPEVA le 1<sup>er</sup> janvier 2021



- Budget Pompes Funèbres :**

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

**Fonctionnement :** 4 908,22€

### Emprunts :

VINZIER n'a pas contracté de nouveaux emprunts sur l'année 2020.

### Bonne nouvelle !

La solvabilité de la Commune vis-à-vis des organismes prêteurs s'est améliorée.

Appelé également « Credit Scoring » la Commune devient à présent finançable pour un plus grand nombre d'établissements bancaires.



## Impôts Locaux :

Afin de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation pour les communes, la loi de finances 2020 transfère aux communes la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue initialement par les départements.

(Les départements bénéficieront eux d'une compensation totale par l'affectation d'une fraction de TVA.)

Pour 2021, le taux du foncier bâti de **12.03 %** du département s'ajoute donc à celui du foncier bâti de la commune de 2020 qui était de **13.72 %** soit un taux global de **25.75 %**.

A vu des résultats de clôture 2020 et aux changements apportés cette année par la réforme de la taxe d'habitation sur les avis d'imposition des habitants, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021.



## Subventions :

Dans ce contexte particulier de crise sanitaire, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le volume de subventions versées en soutien aux associations locales.

ASSOCIATIONS	MONTANTS ALLOUES
Association des Parents d'élèves	800 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du CPI du Haut-Gavot	600 €
Association « Les Vienz'y »	400 €
Anciens d'Afrique du Nord (A.F.N.)	400 €
Association de Gymnastique Féminine	400 €
Association des Donneurs de Sang	400 €
ADMR SSIAD Chablais Est	600 €
VTT du Gavot	300 €
Ski Club de Bernex	300 €
Ski Club de Thollon-les-Mémises	300 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>4 500 €</b>

# Projets (Hélène Brachet et Bastien Flacon)

**Construction d'une école** : lire le paragraphe « école et jeunesse »

## Aménagement de la plaine du stade :



Ce projet ambitieux a pour objet la transformation du camping municipal, la rénovation du bâtiment vétuste des vestiaires du stade, voire la création d'un garage communal, ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux ludique.

Une étude de faisabilité a été lancée par la collectivité, sous la forme d'une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir le prestataire suivant : groupement ALP' VRD INGENIERIE - LJM PAYSAGISTE - URBATHÈMES ARCHITECTE pour une offre de 12 950 € HT, par délibération de conseil municipal du 30 mars 2021.

À l'issue de cette première étude, des croquis et un coût estimatif des travaux seront présentés par le prestataire et les travaux seront lancés après analyse des coûts et des capacités financières budgétaires.

## Éclairage Public :

Un diagnostic technique et énergétique du parc d'éclairage public est en cours, en partenariat avec le SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement du Numériques), ceci en vue du remplacement pluriannuel du parc d'éclairage public par la technologie LED.



## Fibre Optique :

Les travaux de Génie Civil ont débuté en avril et vont se poursuivre jusqu'en juin : passage de câbles sur poteaux, avec changement de poteaux (société SPIE) ou passage en souterrain, avec creusement de tranchées (sociétés SOGETREL et SOBECA).

Secteurs concernés : Les Bandés, Les Clouz, La Fin des Clouz, Les Traverses, Théry, Le Chomieux, route des frênes, route du Chef-Lieu et Place de la Mairie dans un premier temps.

Le Conseil Municipal a validé l'acquisition de terrains lors de sa séance du 09 février 2021.

## 1. Acquisitions foncières :

- Acquisition des parcelles section A n° 933 et 934 d'une superficie totale de 571 m<sup>2</sup> en cours de vente par les propriétaires : à noter que la parcelle 934 est impactée par un emplacement réservé à la commune pour l'aménagement d'un espace public.  
Le prix de vente proposé par le vendeur est de 192,64 € le mètre carré soit légèrement en-dessous de l'estimation effectuée par le service des domaines. Un emprunt sera contracté pour finaliser l'achat.
- Acquisition de la parcelle section A n° 837 et située 256 rte du Chef-Lieu : celle-ci fait l'objet d'un emplacement réservé : la Commune souhaite donc l'acquérir afin de l'aménager en petite place + parking et en logements, mais elle est dans l'attente d'une estimation par France Domains.



## 2. Pour certaines parcelles concernées, il s'agit de régularisations afin que la commune soit propriétaire de domaines qu'elle occupe, il s'agit de la :

- Parcelle cadastrée section A n° 867 d'une superficie de 56 m<sup>2</sup> entièrement aménagée par la commune et située route du Chef-Lieu (parking de la Savoyarde) pour 2 800 €.
- Parcelle cadastrée section A n° 232 d'une superficie de 11 m<sup>2</sup> située rte de l'ancien chemin (ancien pèse lait) pour 1 € symbolique (intérêt patrimonial)
- Parcelle cadastrée section A n° 814 d'une superficie de 230 m<sup>2</sup>, située route des Traverses (ancien pèse lait servant de local de rangement pour les gîtes) pour 11 500 €.



## Sécurité et sécurisation (Alain Bordet)

### Vidéoprotection :

Les élus ont décidé de faire installer de la vidéoprotection à l'extérieur des bâtiments et équipements publics au Chef-Lieu, pour prévenir et lutter contre tout acte de malveillance (intrusion, vol, dégradation...).

Les conditions strictes d'emploi seront respectées afin de préserver la vie privée des habitants, conformément aux obligations prescrites dans la demande d'autorisation de la Préfecture.

Les caméras seront posées au niveau des locaux des services techniques, du parking et des abords de la mairie, de l'école et de l'Église. Le coût estimé de l'installation s'élève à 14 599 € (société CSSI).

Une demande de subvention auprès de la Région a été effectuée dans le cadre de du dispositif vidéoprotection pour les espaces publics.



### Vers les Granges :



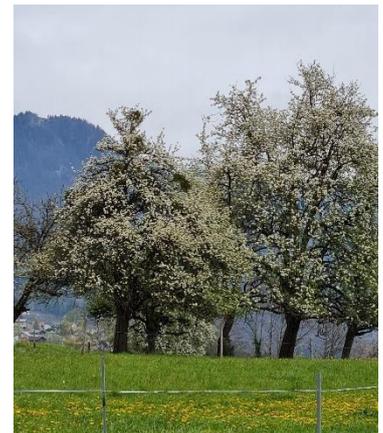
La Commune et la CCPEVA ont installé des moloks pour tri sélectif et ordures ménagères au hameau de Vers les Granges/Le Bois du Ban. Ceux-ci ne sont pas encore en service car divers problèmes ont été soulevés : Le manque de place pour manœuvrer lors de la dépose et le manque de sécurisation tant pour les piétons se

rendant sur place que pour les véhicules. De plus les limitations de vitesse sont peu respectées dans ce secteur. Un cabinet de maîtrise d'œuvre topographique a été mandaté afin de proposer un aménagement du carrefour avec plateau surélevé.

## Urbanisme

### PLU :

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport à la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée dans le cadre de la révision allégée n° 1 du PLU. Le Conseil Municipal prendra une délibération d'approbation lors la prochaine séance.



### Rappel règles d'urbanisme :

Les travaux d'urbanisme sont soumis à des règles d'urbanisme édictées par un certain nombre de documents, comme le règlement du PLU, et le code de l'urbanisme notamment.

Les infractions aux règles d'urbanisme, constituées par la réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue engagent la responsabilité pénale des auteurs des faits.

La commune pourra à terme engager votre responsabilité civile et saisir le tribunal judiciaire en vue de faire ordonner la démolition ou la mise en conformité de votre construction.



## Travaux

### Voirie :

Outre les travaux prévus et cités dans le paragraphe ci-dessus, divers travaux de goudronnage bicouche au Points à Temps Automatique et cylindrage (procédé PATA) et de bouchonnage de nids de poule et de revêtement de voirie auront lieu dans la Commune dès le courant juin.

Le coût estimatif de ces travaux est de 80 000 €.



### École :

L'entreprise Guy Stores a remplacé et/ou motorisé les stores des classes de CE1/CE2 et de Maternelles (8 stores au total pour un montant de 9 919 €)

## École et jeunesse (Gaelle Blanc)

L'année scolaire 2020-2021 n'est pas encore terminée mais déjà on peut envisager l'année scolaire suivante. En effet, les inscriptions pour la nouvelle rentrée scolaire ont eu lieu et sous réserve de nouvelles inscriptions tardives, l'effectif de l'école pour l'an prochain sera de 97 élèves, avec 14 enfants rentrant en petite section de maternelle. L'effectif sera stable par rapport à cette année en cours.

Pour cette année 2020-2021 quelques projets ont quand même pu avoir lieu malgré les restrictions dues à la crise sanitaire. Parmi ces activités on peut noter le ski alpin et le ski de fond. D'autres activités sont prévues d'ici à la fin de l'année, notamment un cycle piscine, un spectacle par les JMF (Jeunesses Musicales de France), la rencontre avec nos correspondants de l'école primaire de Thonon « les Morillons » ou encore la visite du collège du Gavot pour les élèves de CM2. L'intégralité de ces activités est soumise aux évolutions en matière de protocole sanitaire bien entendu.



Un nouvel appel à projets nommé « Label Écoles Numériques 2020 » a permis de sélectionner 3 433 écoles de milieu rural (dont celle de Vinzier) et de leur attribuer une subvention d'État pour l'acquisition d'équipements numériques. Ainsi, l'école a été équipée dès le mois de février de nouveaux ordinateurs notamment, ainsi que des robots nécessaires à l'apprentissage du codage et du langage dès la maternelle pour le plaisir des petits comme des grands ! Le coût de ces équipements est estimé à 15 000 €, la subvention allouée représentera 7 000 €.



La croissance démographique du village ainsi que les évolutions en matière de normes ont amené la municipalité à étudier un projet d'envergure du mandat en cours : l'évolution des locaux de l'école avec l'aménagement ou la construction d'un pôle scolaire et périscolaire.

En effet, compte tenu des projets immobiliers en cours et des perspectives de nouvelles inscriptions, il est probable que dans un avenir à plus ou moins long terme les locaux deviennent inadaptés pour accueillir des enfants supplémentaires. Dans un premier temps, Il a donc été décidé lors du conseil municipal du 09 février 2021 de missionner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour réaliser la définition des besoins, établir le programme, définir le coût, gérer la consultation de maîtrise d'œuvre. Il est nécessaire de s'entourer de professionnels pour ce projet majeur structurant pour le développement du cadre de vie des habitants de la commune ! Bien entendu, l'ensemble du corps enseignant, des parents élèves et des élus seront sollicités pour créer un projet commun qui satisfera tout le monde ! Le prestataire AGI Ingénierie a été retenu pour une offre de 89 975 € HT par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2021.



### Eticket :

Les élus de Vinzier ont décidé d'acquérir pour la rentrée scolaire un logiciel de gestion des inscriptions aux services périscolaires afin d'apporter de la souplesse dans l'organisation des familles pour inscrire ou pour payer les services périscolaires (cantine et garderies du matin et du soir).



Pour la rentrée scolaire vous pourrez depuis votre ordinateur ou téléphone portable :

- Inscrire et désinscrire en ligne en respectant les délais du règlement intérieur
- Régler en ligne
- Contrôler si votre enfant est bien inscrit

Vous recevrez prochainement, les informations nécessaires à création de votre compte utilisateur.



### Centre de loisirs :

Grâce à la mobilisation des élus des 7 communes du pays de Gavot, le centre de loisirs du plateau continue !

Depuis janvier c'est désormais la Fédération Léo Lagrange qui gère l'accueil des enfants dans le centre de loisirs. Les enfants se réunissent toujours à Vinzier dans la salle des fêtes, la salle de motricité et la cour de l'école.

Les inscriptions sont ouvertes pour les vacances de cet été et les dates d'ouverture ont été définies, à savoir du mercredi 7 au 30 juillet 2021 et du lundi 16 au vendredi 28 août 2021.

Pour tout complément d'informations vous pouvez contacter Monsieur FÉRAUD Paul, directeur du centre de loisirs, par tél 07 63 58 34 64, par mail à l'adresse [secretariat.gavot@leolagrange.org](mailto:secretariat.gavot@leolagrange.org).

## Tourisme et attractivité (André Vagnair)



La commune propose différents lieux d'hébergements pour les touristes ou autres personnes nécessitant ponctuellement un logis, tels qu'ouvriers, administrés réalisant des travaux chez eux ou provisoirement sans toit, membres de familles en visite, etc...

C'est ainsi que les 6 gîtes sont régulièrement fréquentés, tout comme habituellement les places d'accueil dans l'ancienne cure par les randonneurs du GR 5 et le camping municipal par les adeptes de ce type de vacances.

Source de revenus pour la commune qui se veut par ailleurs contribuer au développement du tourisme dans notre région, celle-ci a pris l'option d'améliorer encore l'attractivité de ces structures. Pour ce, divers travaux seront réalisés au cours de cette année pour lesquelles des subventions ont été sollicitées.

Les travaux qui seront effectués sont pour :

- **Les 6 gîtes** : la réfection des peintures murales intérieures, le renouvellement du mobilier de cuisine, la mise en place de placards pour le linge de lit, la réparation des portes coulissantes des placards existants.
- **Le GR5** : l'installation d'une douche supplémentaire, le renouvellement partiel du mobilier de cuisine, le remplacement de la literie.
- **Le camping** : dans l'attente d'un potentiel projet plus ambitieux, la réalisation de 2 douches supplémentaires, le changement des portes du bâtiment des sanitaires et le remplacement de 3 bornes électriques à l'intention des utilisateurs.

La décision de l'ouverture ou non du camping et des places d'accueil du GR5 cette année n'a pas pu encore être prise. Seul les gîtes ont jusqu'alors pu être mis à disposition, COVID 19 oblige !

Nous sommes toutefois convaincus que ces différents travaux contribueront à augmenter la fréquentation de ces dites structures, dès que la vie normale aura repris.

**Alors n'hésitez pas à les promouvoir autour de vous ou à contacter la mairie pour une réservation en cas de besoins.**

Le coût estimatif des travaux dans ces bâtiments d'accueil touristique sera de 74 200 €.

## Environnement (Hélène Brachet)

La neige n'a pas dit son dernier mot, et pourtant, la faune et la flore semblent prêtes pour un nouveau printemps. Au potager ou sur votre balcon, pensez à donner un coup de pouce aux insectes puisqu'ils participent activement au maintien de l'écosystème en place.

Pour ce faire, plantez des fleurs, bleuet, souci, coriandre, cosmos, ou encore phacélie et bourrache. Certaines d'entre elles sont comestibles, vous régalez ainsi les papilles de nos amis butineurs... et les vôtres.

"Le soleil est merveilleux, la pluie rafraîchissante, le vent fortifiant. Il n'existe pas de mauvais temps, juste différentes sortes de beau temps" John Ruskin



Retrouvez toutes les actualités de la CCPEVA sur le site [www.cc-peva.fr](http://www.cc-peva.fr)

## Les mégots :



Les mégots sont des déchets dangereux contenant des substances toxiques. Jetés dans le caniveau, ils sont évacués dans le réseau pluvial et polluent le Lac Léman et nos cours d'eau. Un seul mégot pollue 500 L d'eau en moins d'une heure.

La filière de recyclage des mégots commence à s'installer en France, y participer est l'occasion de soutenir cette innovation au bénéfice des milieux naturels.

De plus, l'action permet de sensibiliser par rapport au fléau de cette pollution. Selon le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, 20 000 à 25 000 tonnes de mégots sont jetés par terre chaque année en France, c'est plus de 2 fois le poids de la tour Eiffel.

Depuis 2019, la CCPEVA expérimente la **collecte des mégots de cigarettes** afin de les recycler. Elle a fait l'acquisition de cendriers dédiés qu'elle a distribué aux communes du territoire qui on souhaité participer à l'opération, comme à Vinzier, devant l'Église et devant l'École.

Comment les collecter ?

En même temps que les cendriers, les services de la CCPEVA ont fourni un seau hermétique de 30L à chaque commune. Les agents municipaux remplissent ce seau lorsqu'ils vident les cendriers. Quand le seau est plein, les agents contactent la CCPEVA (développement durable ou gestion des déchets) afin que les mégots soient regroupés.

Les mégots sont ensuite recyclés via la société Ecomégot.

L'incinération en cimenterie signifie que les mégots sont brûlés à une température d'au moins 1 450° avec une montée rapide en température (au lieu de 700 à 900° avec une montée trop lente pour les déchets dangereux). De cette façon, les déchets sont détruits presque instantanément et les résidus quasiment inexistantes. Les filtres à charbon utilisés en cimenterie empêchent la diffusion des particules restantes telles que les dioxines.

Pour cette première année, le système mis en place a permis de réunir environ 170 L soit 22.1 kg de mégots sur 10 communes. Cela représente 65 000 000L d'eau préservée.

Parallèlement, des plaques en laiton portant l'inscription « **Le lac commence ici**, fournies par la CCPEVA, ont été fixées en 2020 par les communes sur les grilles d'évacuation des eaux pluviales afin de sensibiliser les habitants à ce sujet.

## Qui contacter ?

En cas d'interrogations ou si vous souhaitez des cendriers de poche, vous pouvez contacter Claire REMILLIEUX : [claire.remillieux@cc-peva.fr](mailto:claire.remillieux@cc-peva.fr) ou le service de gestion des déchets.



La CCPEVA s'associe à l'action du Grand Genève le 21 mai 2021, dont l'objectif est de sensibiliser à la lutte contre la pollution lumineuse.

Cette action de sensibilisation consiste à inviter élus, habitants, commerçants, entreprises... à s'engager dans une lutte pérenne contre la pollution lumineuse. Le rendez-vous de la seconde édition est fixé le 21 mai 2021 et est axé sur la biodiversité et la redécouverte du patrimoine nocturne.

## Poubelles de la LOPIE... sans commentaire



## À vos Agendas...

Dans le respect des gestes barrières et si les conditions sanitaires le permettent :

- 08 mai 2021 : cérémonie en souvenir de la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale : en comité restreint.
- 06 juin 2021 : tombola et animation type kermesse avec buvette, grillades organisées par le Football Club du Gavot au stade
- 19 juin 2021 : journée environnement avec nettoyage dans la Commune ; rendez-vous à partir de 8h30 devant la mairie, départ à 9h ; pot + casse-croûte au retour à midi, ateliers animés relatifs à l'environnement.
- Pensez à vous munir : d'un gilet jaune, de gants et d'une bonne paire de chaussures.  
En cas de mauvais temps, la journée environnement sera reportée au 26 juin

## Divers

### Rappels des tarifs de location des salles communales :

2021		
	SALLE SOUS L'ÉCOLE	SALLE DES GITES COMMUNAUX
Manifestation privée, Habitants et entreprises de la Commune	125 €	100 €
Manifestation privée, Personnes et entreprises extérieures à la Commune	250 €	
Extérieurs : uniquement dans le cadre de la location saisonnière des gîtes		200 €
Associations – Assemblée Générales et Réunions	Gratuit	Gratuit
Caution à la réservation	700 €	700 €

Tarifs 2021 Location Salle des Fêtes	Location Avec cuisine	Location Sans cuisine
Habitants et entreprises de la Commune	400 €	260 €
Personnes et entreprises extérieures à la Commune	950 €	750 €
Associations dont le siège social est à VINZIER	250 €	Pas de location sans cuisine
Associations dont le siège social n'est pas à VINZIER	650 €	450 €
Organismes professionnels, exclusivement pour des réunions	Pas de location avec cuisine	180 €
Caution à la réservation	1 000 €	1 000 €
Acompte à la réservation	30 % du montant de la location	30 % du montant de la location



### TRANSPORTS SCOLAIRES

#### INSCRIPTION

**AVANT LE 11 JUILLET 2021**

Inscription en ligne sur le site :  
[www.cc-peva.fr](http://www.cc-peva.fr)

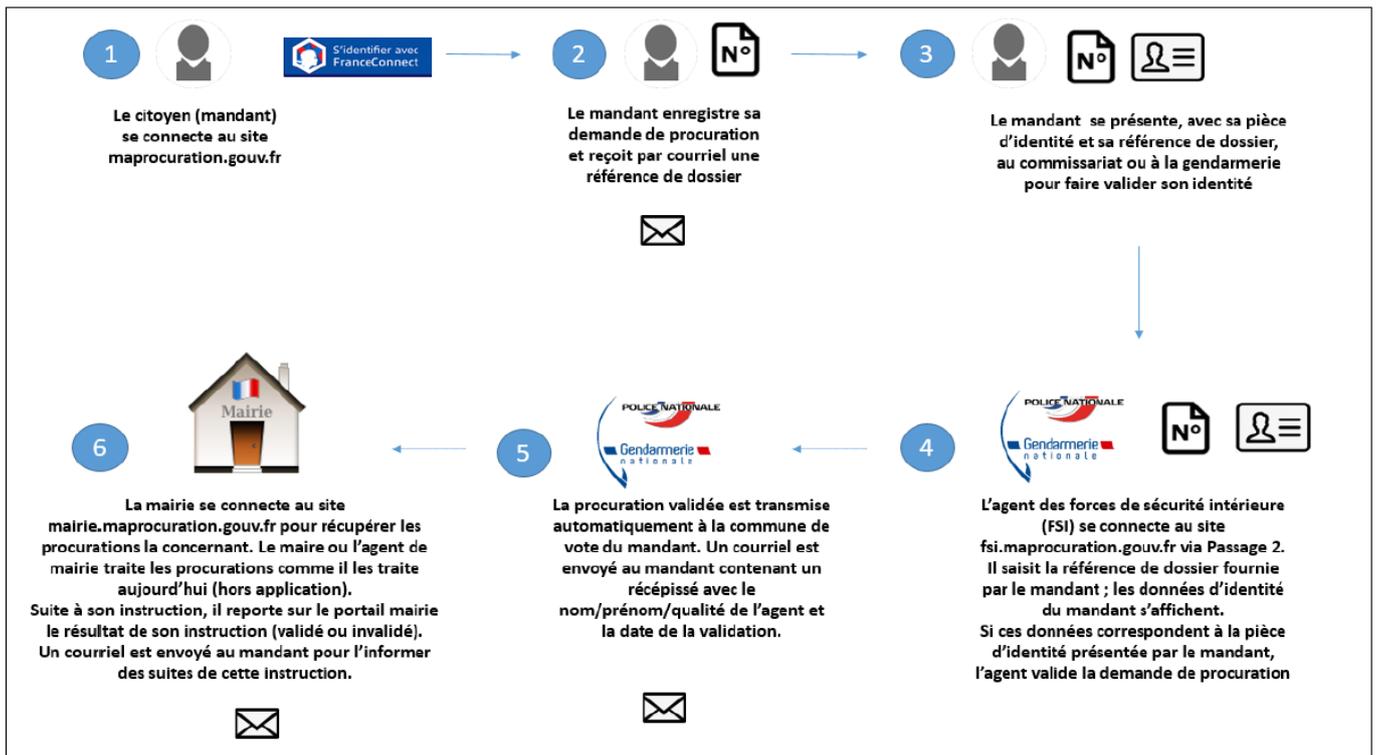
Dossier papier : déposé ou envoyé à

CCPEVA  
851 avenue de Rives du Léman –  
74500 PUBLIER

# ÉLECTIONS DEPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 20 – 27 JUIN 2021

**Nouveau : effectuez votre procuration par internet  
Sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)**

## Maprocuration, une télé-procédure en 6 étapes :



Restez informé !



## État Civil

### Ils nous ont quittés...



27/11/2020	Antoinette BORDET née GHÈRARDI - Champ Pavon	95 ans
06/01/2021	Régine THABUIS née NICOUD - Vétraz-Monthoux)	84 ans
20/01/2021	Denise BARATAY née TUPIN-PETIT-JACQUES Chez les Girard	93 ans

### Bienvenue à...

28/10/2020	Timaël BOERIS fils de Mickaël BOERIS et de Alexane ALBERTI Chef-Lieu
01/11/2020	Evangéline GARNESSON, fille de Basile GARNESSON et de Mégane TURINA La Tate
08/11/2020	William GIRARD, fils de Valentin GIRARD et Kelly SANNICOLO La Cambuse
01/12/2020	Margaux PATURAL, fille de Thibaut PATURAL et de Laetitia CHAUSSINAND La Fin des Clouz
01/02/2021	Théo MIRANDA PERY, fils de Mathieu MIRANDA et de Camille PERY La Bordaize
29/03/2021	Charline BARATAY, fille de Dominique BARATAY et de Emily MORAND Mérou



### Tous nos vœux de bonheur...



24/10/2020	Guillaume DELALE et Sandra SAUGE Les Bandés
------------	--

# Un peu d'histoire (André Vagnair)

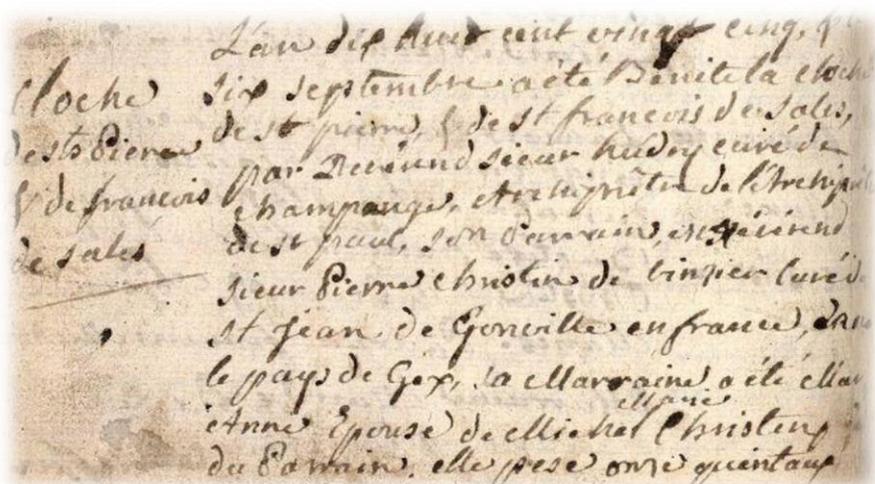
## Vinzier et son église St Pierre

La paroisse de Vinzier est attestée pour la première fois en 1411, puis mentionnée en 1617. Elle dépendait de Chevenoz.

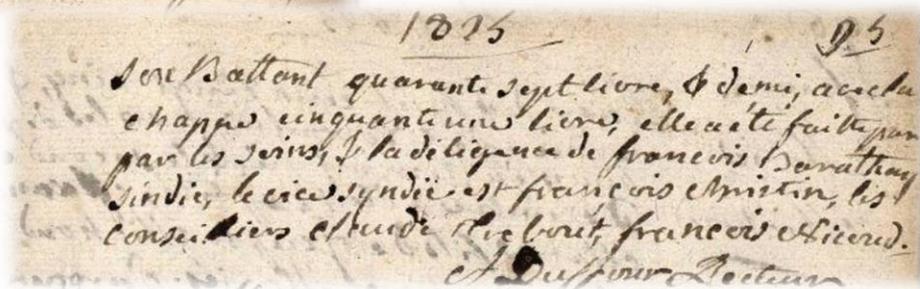
L'église St Pierre actuelle, de style néo-gothique en forme de croix latine avec une nef ogivale, date de 1892. Elle bénéficiera d'une restauration partielle en 1995. Il est probable qu'elle remplace une ou plusieurs chapelles. Pour preuve la plus grosse des trois cloches a été fondue en 1825 par Jean-Baptiste PITTON, maître-fondeur de Carouge. En 1895, la fonderie PACCARD\* livre à Vinzier une seconde cloche baptisée « Joséphine » et un peu plus petite que sa grande sœur. Pour l'occasion, le clocher, flambant neuf, est doté d'un nouveau beffroi. En 1929, la génération suivante des PACCARD installe à Vinzier une troisième cloche, nommée « Marie-Françoise ». Contrairement aux autres cloches, elle est installée différemment dans un système dit du « rétro lancé ». Breveté par PACCARD en 1891, il permet de réduire les forces émises par la cloche lors de la volée vis à vis du beffroi mais aussi à L'Époque de ménager les sonneurs.

\* La Fonderie PACCARD est aujourd'hui la référence mondiale en matière de cloches d'églises et de carillons. Entre tradition et modernité, 7 générations de fondeurs se sont succédé à la direction de l'entreprise

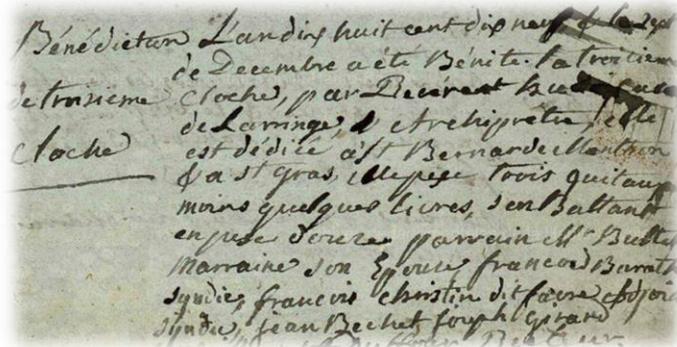
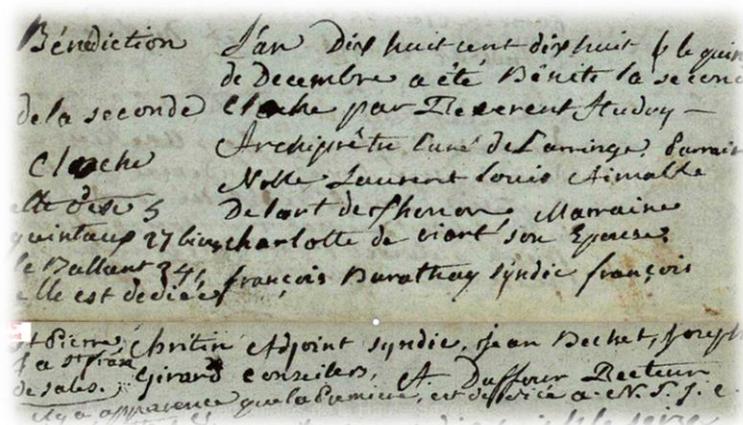
### Extraits des registres de baptêmes des anciennes cloches.



Réf : Archives départementales de Haute Savoie, Registres Vinzier, type acte naissances (E dépôt 308GG/3 - 1787-1837)



Deux autres cloches ont également été baptisées respectivement le 15 décembre 1818 et le 7 décembre 1819 selon le registre des naissances de Vinzier et une troisième avait dû exister. Sur ces actes sont spécifiés les marraines et parrains de celles-ci. Étaient-elles, celles qui avaient précédées ? À cette question, nous n'avons pas de réponses.



Réf : Archives départementales de Haute Savoie, Registres Vinzier, type acte naissances, 1 J 3058 - 1792-1819 - (1792-1819)



Les trois cloches de Vinzier égrènent le motif dit « le Te Deum » à l'harmonie discutable certes, mais composée d'une cloche baroque et de deux générations PACCARD. C'est une des multiples sonneries villageoises hétérogènes qui fait le charme de nos clocher.



Contact mairie :

☎ 04 50 73 61 19

✉ [mairie@vinzier.com](mailto:mairie@vinzier.com)

Site : [www.vinzier.com](http://www.vinzier.com)

<https://www.facebook.com/vinzier/>